

VOUS ÊTES
AU COEUR
DES ACTIVITÉS
SOCIALES



www.fnme-cgt.fr

LETTRE D'INFORMATION

DES ÉLU.ES CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

N° 24

AOÛT 2023

SOMMAIRE :

Bureau du CA du 5 juin 2023

Conseil d'administration du 21 juin 2023

Conseil d'administration extraordinaire du 11 juillet 2023

Bureau point exploitation du 11 juillet 2023

Session du Comité de Coordination 4 juillet 2023



RESTAURATION MÉRIDIENNE

Dans la continuité des actions et luttes menées par les agents accompagnés de la FNME-CGT et de ses Syndicats, des représentants FNME-CGT du personnel CCAS et des mandatés FNME-CGT au Conseil d'Administration de la CCAS, une nouvelle étape CCAS a été franchie concernant la situation de la Restauration Méridienne CCAS et des salariés impactés par les seules décisions des entreprises des IEG.

Après un bras de fer historique entre la CCAS et les employeurs et la FNME-CGT, une issue qui semble répondre aux revendications des salariés de la RM CCAS et aux exigences du contexte a été trouvée conformément au mandat de la délégation CGT fixé par le Conseil Général des Syndicats de la FNME-CGT, à savoir :

- **Mettre en œuvre un outil juridique d'accompagnement du personnel de la RM CCAS visant 0 licenciement et la pérennité des organismes,**
- **Engager des réflexions de gains de productivité dans les restaurants de centrales, pour garantir la poursuite d'exploitation et, dans la mesure du possible (cadre social et financier) de maintenir en exploitation CCAS les restaurants que les employeurs de la branche souhaitent transférer au privé avec l'ambition de viser le 0 reste à charge pour la CCAS,**
- **Abandonner l'assignation juridique en contrepartie de :**
 - **L'intégration du financement des départs anticipés dans le protocole avec les employeurs, car ils portent la responsabilité des décisions de fermeture des restaurants CCAS,**
 - **Des mesures d'accompagnement supplémentaires (Mobilité, professionnalisation, etc...).**

Pour la FNME CGT, l'abandon de l'assignation ne devait en aucun cas engager la CCAS sur les recours d'avenir mais il devait concerner uniquement le passif.

Après plusieurs réunions pluralistes avec les employeurs et de diverses négociations, un projet de convention cadre a été soumis au conseil d'administration extraordinaire du 11 juillet.



Cette nouvelle version de la convention cadre nationale est issue des concertations entre la CCAS et les représentants d'employeurs de la branche IEG, tenant compte des évolutions du champ de l'activité, mais aussi du protocole transactionnel à établir, annexé à ladite convention, dont les principes seraient les suivants :

- Engagement par les entreprises d'allouer une enveloppe financière au titre des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des salariés CCAS de la Restauration méridienne ;
- Engagement par la CCAS d'abandonner toute action, réclamation ou voie de recours relative au litige dont les griefs ont été énoncés aux termes de la mise en demeure, et en particulier en rapport au défaut de prise en charge par les entreprises utilisatrices du reste à charge cumulé dans le cadre de l'exploitation des restaurants entre le 1er janvier 2018 et la date de signature du protocole.

En approuvant cette nouvelle version de la convention cadre, les administrateurs ont non seulement acté l'arrêt de la procédure d'assignation, mais ils ont également donné leur accord à la signature du protocole transactionnel avec chacune des entreprises utilisatrices.

Le Conseil d'administration se réserve néanmoins toutes possibilités d'agir en cas de désaccord sur la mise en œuvre de la convention à partir de la signature de celle-ci et de ses annexes.

Vote : POUR : CGT et CFE CGC
ABSTENTION : CFDT

FO n'a pas souhaité prendre part au vote

Pour la FNME-CGT, les intérêts des salariés et de l'organisme sont préservés. La route est encore longue mais par cette convention, la FNME-CGT a gagné le fait que les employeurs prennent les responsabilités de leurs décisions concernant la fermeture des restaurants méridiens (Enveloppe financière pour les salariés impactés, pas d'esais de transfert sur les restaurants maintenus en exploitation, année blanche sur l'augmentation des tarifs d'admission, réflexion sur l'intégration de salariés dans les entreprises, etc...).

En outre, l'ensemble des délégations au CA de la CCAS a réaffirmé leur volonté de poursuivre le comité de suivi pluraliste pendant les mois à venir afin de suivre les points suivants :

- Le plan d'accompagnement des salariés - un point d'étape sera réalisé à chaque instance ;
- Le plan d'action économique avec une vigilance sur l'objectif Zéro reste à charge.

La direction générale de la CCAS a lancé le plan d'action via une première réunion info-consultation avec les élus IRP de la CCAS : ces réunions se poursuivront à intervalles réguliers jusque fin décembre 2023, pour la bonne mise en œuvre de ce plan d'actions.



PATRIMOINE

Le conseil d'administration de la CCAS a la responsabilité de la politique patrimoniale de l'ensemble des sites propriétés de la CCAS (villages vacances, centres jeunes, bâtiments tertiaires, ...).

Cette politique fait l'objet de concertations permanentes avec les élus locaux, elle est débattue en commission patrimoine et les investissements font l'objet d'un avis du comité des engagements.

Le CA est donc amené à décider des investissements et d'acter la vente d'un bien lorsque celui-ci est considéré comme non-utile aux AS ou lorsque les investissements sont trop importants.

VALIDATION TRAVAUX

Le CA de la CCAS et son Bureau ont ainsi voté 3.774.148 € de travaux. Le tableau reprenant la liste des travaux se trouve à la page suivante (page 4).

Pour la délégation FNME CGT, malgré un contexte financier toujours tendu, ces investissements sont nécessaires pour maintenir et embellir notre patrimoine pour répondre à notre ambition du droit aux vacances pour tous.

Les 1ères visites de village vacances de l'été par les élus et les retours bénéficiaires que cela soit sur les Mathes, à Bormes les Mimosas ou encore à Cap Breton attestent de la satisfaction de ces rénovations essentielles pour permettre de répondre au droit au départ en vacances de qualité.

SITE	DÉSIGNATION	MONTANT	VOTES
SERVIERES LE CHÂTEAU	Remplacement du paratonnerre	14 548,16 €	Unanimité
LE BRUSC	Remplacement des groupes froid de la salle d'activité	40 312,80 €	Unanimité
MARINCA	Remise en service climatisation de la RESIDENCE ALTA ROCCA	10 829,50 €	POUR : CGT - CFE CGC - FO CONTRE : CFDT
MARINCA	Remise en service climatisation salle de spectacle	22 878 €	Unanimité
MARINCA	TOITURES BASSE et HAUTE SALLE DE SPECTACLE	207 234,20 €	Unanimité
LE MONETIER	Remplacement Système de Sécurité Incendie services généraux	105 924 €	Unanimité
PLOUEZEC	Remplacement d'une Centrale du Système Sécurité d'Incendie	6 378,46 €	Unanimité
SIGNES	Démolition et désamiantage de l'écurie	33 840 €	Unanimité
AUBERVILLE	Chantier MUSEM* hébergements	106 820 €	Unanimité
ANDILLY	Pose de compas limiteurs d'ouverture sur les fenêtres de l'EHPAD	32 203 €	Unanimité
CAPBRETON VIGNERONS	Remplacement toiture et isolation salle d'activités	68 651,64 €	Unanimité
LA VILLE DU BOIS	Réfection des cheminements piétons et de la zone de livraison du restaurant	228 929 €	Unanimité
Campings exploités par Vacances André TRIGANO			
CAMPINGS EXPLOITES VAT	Investissements du propriétaire CCAS sur les 11 sites suivants : Hendaye (Abaya), Les Mathes (Domaine de Montcalm), Bénodet (Le Poulmic), Bormes les Mimosas (Parc de Bormes), Six Fours (Le Rayolet), Leymes (Le Francès), Chorges (Baie de la Chapelle), Sérignan (Côte du soleil), Seignosse (Etang blanc), Cap Breton (Domaine de Fierbois), Plonévez (Trezmalaouen)	2 895 600 €	POUR : CGT et FO ABSTENTION : CFDT CONTRE : CFE CGC

* MUSEM : Les chantiers MUSEM sont des chantiers réalisés par les équipes de maintenance internes qui sont mutualisées sur un site le temps du chantier.

FEUILLE DE ROUTE DU SYSTÈME D'INFORMATION DES AS

Sur avis du comité des engagements, les administrateurs se sont prononcés concernant la feuille de route SI 2023 pour les projets de priorités 1 et 2 soit une enveloppe de 7.319.254 €, réparti comme suit :

- 3,4 M € pour le projet d'infrastructures,
- 2,8 M € pour le SI* bénéficiaires
- 1 M € pour le SI* support.

Ces projets SI* sont le fruit d'une démarche concertée et nécessaire pour le fonctionnement optimum des outils et permettre ainsi une utilisation plus fluide pour les utilisateurs professionnels, élus mais également des bénéficiaires.

*Système Informatique

Vote POUR : CGT
ABSTENTION : CFE CGC – FO – CFDT

VOTE DE PRINCIPE EN VUE D'UN TRANSFERT À LA FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES

CAMPING DE SOULAC-SUR-MER

Les administrateurs ont validé le principe d'engager le processus de transfert du site de Soulac sur Mer à la foncière des Activités Sociales de l'Énergie.

Dans un second temps, l'objectif sera de construire un projet de site afin de lui redonner sa capacité de Village Vacances. Ce projet ne concerne pas le centre jeunes situé à côté.

Vote POUR : CGT
CONTRE : CFE CGC – FO
ABSTENTION : CFDT

Pour la FNME CGT, même si ce site a une signification toute particulière et nous évoque forcément le Festival d'Énergie, il ne peut servir qu'à cet effet. La Foncière aura donc la responsabilité pour le compte de la CCAS de proposer des évolutions sur ce site permettant de le proposer à nouveau en destination vacances aux bénéficiaires.

Cette réflexion ne s'oppose à pas à la réflexion autour de la prochaine édition du festival qui sera à travailler très rapidement. Car en effet, comment parler de Soulac, sans parler de l'édition 17ème bis du Festival Energie qui a transporté plus de 16000 festivaliers dans un moment inoubliable ?

Fiers de notre passé, auteurs de notre avenir ! Ce slogan résonne dans nos têtes comme une inévitable prochaine édition qui après le bilan devra se décider avec la jeunesse. Les bâtisseurs, appuyés de nombreux bénévoles, régulateurs, professionnels et élus, ont remporté le succès mérité d'une édition que les jeunes ont aimé appeler la 17ème bis, et qui pour autant n'a pas fait les choses à moitié.

Dans un contexte de lutte, de régression soyons fiers de notre capacité à bâtir pour aujourd'hui et demain. Encore une fois Bravo à toutes et tous et RDV dès la rentrée pour travailler à la prochaine édition du Festival d'Énergie qu'il soit à Soulac ou ailleurs !



ACTIVITÉS INTERNATIONALES

PROJETS D'AIDES AU DÉVELOPPEMENT 2023

Pour la FNME CGT, les aides au développement font partie intégrante des orientations politiques de la CCAS. En effet, dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la CCAS s'est donnée pour objectifs d'accompagner et de valoriser l'engagement des agents des Industries électriques et gazières dans la réduction des inégalités sociales mondiales.

La Commission Activités Internationales propose le financement des 12 projets d'Aide au Développement, pour l'année 2023, remontés par la CMCAS afférente. Le Conseil d'Administration donne un accord favorable aux 12 projets, pour un montant total de : 144.536 €.

Parmi les projets aidés :

- L'accès à l'électricité pour les écoles de 3 villages au Burkina Faso
- Electrification de la commune rurale d'Ambessika à Madagascar
- La création d'une ferme pédagogique bio
- Electrification des écoles - Ile de la Tortue à Haïti, ...

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

FÉDÉRATION NATIONALE DES ELECTRICIENS ET GAZIERS (FNEG) DU SPF – ABONDEMENT DE LA CAMPAGNE PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ

Les administrateurs ont validé l'abondement à 50% de la totalité des dons récoltés, pour la campagne Pauvreté Précarité 2022 : les dons s'élèvent à 31.223 €. Cette somme abondée par la CCAS à hauteur de 50% est de 15.611,50 € pour 2023.

Vote POUR : CGT – CFE CGC – FO
Abstention : CFDT



CONVENTIONS ET PARTENARIATS D'ACTION CULTURELLE OU D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

CAPECHECS 2023

Il s'agit d'un tournoi d'échecs unique où des grands maîtres, des simples passionnés et des néophytes se côtoient et s'affrontent dans une ambiance conviviale, sous le regard de nombreux spectateurs (entrée gratuite).

Ainsi, chaque année, près de 900 participants s'affrontent, les talents viennent du monde entier, avec 32 pays représentés dans les différents tournois. Cet événement a été créé par la CCAS il y a vingt-huit ans Il est ouvert à toutes et tous.

Le CA de la CCAS décide de renouveler la convention comprenant :

- La mise à disposition du village vacances du Cap d'Agde, avec le personnel CCAS, pendant la période du tournoi ;
- L'octroi d'une subvention de 15.000 €, visant notamment à faire perdurer la dimension pédagogique des échecs dans les Activités Sociales.

La 22ème édition aura lieu du 26 octobre au 4 novembre 2023.

Vote POUR : CGT – CFDT – FO
CONTRE : CFE CGC

FÊTE DE L'HUMANITÉ 2023

Créée en 1930 à l'initiative du journal L'Humanité, la Fête de l'Humanité rassemble chaque année plus de 500 000 personnes, venues de toute la France. Cette grande fête populaire, fondée par Jean Jaurès, est devenue un rendez-vous incontournable, auquel participe chaque année les Activités Sociales. Les AS seront présentes sur le forum social de la fête. Elles proposeront un débat le dimanche matin autour des enjeux du tourisme social.

Le budget prévisionnel pour le stand des Activités Sociales au sein de la Fête de l'Humanité sera de 36.500 €, comprenant la convention et les dépenses logistiques.

La Fête de l'Humanité 2023 aura lieu du 15 au 17 septembre 2023, les places seront en vente sur la billetterie en ligne de la CCAS : <https://portail-culture-et-loisirs.ccas.fr/>.

Vote POUR : CGT
CONTRE : CFE CGC – CFDT – FO

ASSURANCES & PRÉVOYANCE

CHOIX OFFRE CONTRAT OBSÈQUES

Depuis le 31 décembre 2022, il n'y avait plus de contrat ouvert à l'adhésion, une consultation a donc été mise en place pour trouver un nouvel assureur et proposer une nouvelle offre de contrat Frais d'Obsèques.

6 acteurs ont été consultés, trois ont souhaitaient répondre :

- Axa, avec proposition de contrats individuels avec des cotisations en viagères ;
- VyV, avec proposition d'un contrat groupe avec des cotisations temporaires (sur 25 ans) ;
- Solimut, avec proposition d'un contrat groupe avec cotisations en viagères.

Le choix de la commission s'est porté sur la proposition de VyV car elle couvre notamment toutes les CMCAS des POM (y compris Mayotte et Saint Pierre et Miquelon). Cette offre sera mise en place à partir du 1er janvier 2024.

Vote POUR : Unanimité



CULTURE

AIDE À LA CRÉATION HORIZON ARTS NATURE

La commission Activités Culturelles propose, dans le cadre du partenariat avec Horizons Arts-Nature en Sancy, une aide à la création de l'œuvre Observer le vent autrement de Charlotte Goffette pour un montant de 8.000 €.

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

AIDE À LA CRÉATION THÉÂTRE « A LA LIGNE »

La commission Activités Culturelles propose l'aide à la création d'une pièce de théâtre A LA LIGNE – Feuilles d'usine à partir du texte de Joseph Pontus produit par la Compagnie D'ici Demain, avec la mise en scène de Michel André et interprété par Julien Pillet, pour un montant de 5.000 €.

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

AIDE À LA CRÉATION « POPPY FUSÉE » (PAROLES & MUSIQUE) - CHANTIER DES FRANCOS

La commission Activités Culturelles propose l'aide à la création, d'un montant de 8.000 € Poppy Fusée : s'inscrit dans le cadre du partenariat avec les Francofolies de la Rochelle afin de valoriser la politique action culturelle de la CCAS et notamment le soutien qu'elle apporte à de jeunes talents. Il doit permettre d'affiner son projet artistique.

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

CONVENTION AVEC LES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'ARLES

Les Rencontres de la photographie d'Arles sont un événement majeur qui se tient chaque été depuis 1970 à Arles. Au travers d'expositions dans une vingtaine de lieux, elles ont vocation à montrer le travail photographique d'artistes témoins des bouleversements du monde, passés et contemporains. Plusieurs actions sont en cours de réalisations avec la CCAS et une colo 15-17 ans intitulée « festivals en PACA » y fait étape lors de son itinérance.

Vote POUR : UNANIMITE

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS SPORTIFS (AES)

Les Activités Sociales ont toujours accordé de l'importance tant au sport qu'à la culture. La possibilité d'avoir une approche culturelle du sport en général est l'occasion de créer une initiative originale. L'objectif de cette convention est d'enrichir les propositions de la CCAS autour du sport en proposant une rencontre imaginée avec un intervenant de l'Association des Ecrivains Sportifs. Vous avez pu découvrir cette pratique notamment lors de votre séjour avec la CCAS.

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (AR2L) DES HAUTS-DE-FRANCE

Fondée en 2018, l'Agence régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France est une structure interprofessionnelle. Centre de ressources livre et lecture, elle est aussi le lieu d'accompagnement des acteurs du livre et de la lecture en région.

A travers ce partenariat, l'association pourra intervenir aussi bien sur les rencontres culturelles que tout au long de l'année, dans le cadre d'événements nationaux comme de proximité.

Vote POUR : CGT – CFDT
CONTRE : CFE CGC – FO

CONVENTION AVEC LE FESTIVAL LECTURE SOUS L'ARBRE

Depuis plus de 30 ans, le « Festival Lectures sous l'Arbre » fait rayonner la poésie contemporaine du monde entier, depuis le plateau du Haut-Vivarais entre Haute-Loire et depuis peu Ardèche. La mise en place d'un partenariat tripartite (CCAS – CMCAS – Lecture sous l'arbre) permettra de rendre plus visible ce festival auprès des bénéficiaires ainsi que les actions menées tout au long de l'année.

Vote POUR : CGT – CFDT - CFE CGC
CONTRE : FO

ARRÊT ET APPROBATION DES COMPTES DE LA CCAS – EXERCICE 2022

Les administrateurs ont voté l'arrêté et l'approbation des comptes de la CCAS pour l'exercice 2022. Le Commissaire aux Comptes a certifié que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

Vote POUR : CGT – CFE CGC – FO
CONTRE : CFDT

Cet exercice révèle quelques ELEMENTS MARQUANTS à souligner pour l'année 2022

VACANCES JEUNES 2022

• Pour la première fois depuis 2018, les 5 campagnes de l'année ont pu être organisées :

Après une année 2021 marquée par une reprise notable de l'activité, 2022 a marqué le début d'une phase de développement, tendance particulièrement marquée depuis l'été, et en particulier sur les tranches d'âges 12/14 ans et 15/17 ans, malgré l'absence d'offres de séjours à l'étranger ;

• 24.806 départs en séjours ACM en 2022 (95% de 2019) ;

• 4.878 jeunes ont participé à un séjour au cours de l'année 2022 alors qu'ils n'étaient pas partis en colos depuis l'automne 2017, soit 29,3% des 16.604 jeunes distincts partis en colos sur l'année 2022.

VACANCES ADULTES ET FAMILLES 2022

• 52 564 familles sont parties en vacances avec la CCAS en 2022, soit 87% de l'activité de 2019 et 111% de 2021. Au total, ce sont 85.163 séjours réservés (+11 362 séjours supplémentaires par rapport à 2022). Il est à noter que dans le cadre des conventions de mise à disposition avec les autorités de l'Etat, 1.002.476 € ont été enregistrés sur les recettes des vacances Adultes pour l'accueil des réfugiés.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS 2022

• La billetterie est entrée dans une phase nouvelle de développement et se positionne maintenant au-dessus de 2019 – Commandes + 35% - Chiffre d'affaires + 30% par rapport à 2019 ;

• La Médiathèque comptabilise 11.637 nouveaux usagers depuis le 1er janvier 2022 ;

• Lancée il y a un peu plus d'un an (nov 2021), La Librairie complète l'offre culturelle numérique :

25.331 comptes créés depuis sa mise en service.



PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DES ACTIVITÉS 2023 - ZOOM SUR L'ÉTÉ

VACANCES JEUNES

Cette campagne 2023 confirme le retour d'une phase de développement sur l'activité jeunes, amorcée depuis l'été 2022, avec 5.089 affectés :

- 119% de l'activité de 2022 avec + 823 départs jeunes
- 95% de l'activité de 2019

Reprise des séjours à l'étranger avec 135 départs jeunes sur 6 destinations

VACANCES ADULTES ET FAMILLES

8 235 familles sont parties en vacances avec la CCAS sur les 4 semaines de vacances scolaires de février 2023 soit 93% de l'activité de 2022.

8 331 séjours réalisés : 21% en Tour de Rôle et 79% en Réservation Directe.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

BILLETTERIE

Une forte progression sur tous les indicateurs de la billetterie : +52% d'Ouvrant Droit acheteur distincts

- 52% des offres sont proposées via Ticketnet (ebillets, présence d'offres dans les villes moyennes.)
- Augmentation des subventions (+88% vs 2022) due à l'élargissement de l'offre (Tickenet)

MÉDIATHÈQUE

Une forte augmentation des consultations :

- 3.155 nouveaux usagers depuis le 1er janvier 2023 (vs 2.347 nouveaux usagers en 2022)
- 42.994 consultations de contenus dont 13.705 films visionnés depuis le 1er janvier 2023

LIBRAIRIE

- 28.551 comptes créés depuis la mise en service de la librairie en novembre 2021 et 1.846 commandes soit une hausse de +37%



ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DE L'ÉTÉ VACANCES JEUNES ET ADULTES :

- Plus de 13.000 jeunes attendus en colos cet été avec les premiers départs qui sont intervenus dès le mardi 11 juillet avec 850 jeunes sur les routes et 2.800 jeunes le 13 juillet ;
- Plus de 125.000 bénéficiaires attendus sur les Villages Vacances avec à date 40.150 dossiers de réservation sur les 8 semaines de l'été. Des taux d'occupation autour de 80%.

Des Activités culturelles et de loisirs riches et diversifiées :

- 365 Semaines Soyez Sport : Réparties sur 69 Villages Vacances CCAS et partenaires - FF Handisport, forme et prévention, tennis de table, fitness, rugby, etc.
- 863 Rencontres culturelles à destination des adultes et des jeunes publics : Act'Ethiques, Arts de la rue et de la piste, Arts plastiques et arts visuels, cinéma, danse, humour, lecture, musique, science et technique, théâtre.

C'EST BIENTÔT LA RENTRÉE !

Encore en vacances ou c'est déjà la reprise au travail ? Gouvernement et employeurs n'ont pas chômé durant la période estivale pour entériner la mise en œuvre du décret retraites des IEG avec sa publication le 30 juillet. La période estivale n'a pas non plus empêché les procédures disciplinaires lancées à l'encontre des travailleurs en lutte pour la défense de leur retraite ou encore des mesures salariales.

La FNME CGT quant à elle n'a pas lâché le terrain des revendications, tant lors le Tour de France de l'énergie et des différentes actions ciblées tout au long de l'été, tout comme lors des négociations où nous avons portées l'ensemble des revendications des salariés concernant la mise en œuvre du décret portant sur les retraites IEG.

La pression pour obtenir des améliorations a payé mais des points restent à gagner. Le travail d'amendements mené par la CGT et en Intersyndicale, appuyé par les mobilisations du personnel, a donc été payant en soulevant de nombreux problèmes d'écriture du décret et en obtenant, sur un temps très contraint, de nombreuses modifications au fil des différentes versions.

Des questions subsistent encore : Les futurs agents (et les salariés et retraités actuels ?) auront-ils accès à l'intégralité du Statut (hors pension) quand ils seront en retraite ? A qui s'appliquent les termes d'inactivité et de retraite ?

La FNME-CGT portera ces interrogations dans les instances de la Branche des IEG dès septembre, comme elle continuera à revendiquer les intérêts du régime spécial des IEG pour le Service Public de l'Énergie et pour les travailleuses et travailleurs du secteur.

**POUR LES SALAIRES,
POUR LES PENSIONS,
POUR LE STATUT ET POUR LE RÉGIME
SPÉCIAL DE RETRAITES DES IEG,
LA RENTRÉE SOCIALE SERA
SOUS LE SIGNE
DU RAPPORT DE FORCE
ET DES LUTTES À MENER
POUR GAGNER BIEN PLUS
QUE LE RETRAIT !**





Cette session a été ouverte par la lecture d'une déclaration CGT (à consulter en cliquant ci contre)

CMCAS



OUTIL MES ACTIVITES

Sur les 69 CMCAS, 62 ont déjà déployé le projet et 44 boutiques sont ouvertes et en fonctionnement.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

INDB (INSTANCE NATIONALE DE BRANCHE) DU 6 JUILLET 2023

Cette instance paritaire a été créée en 2017 au moment de la réécriture de l'article 25. C'est un lieu d'échanges avec les employeurs de la Branche des IEG sur les Activités Sociales, un espace pour porter les revendications des Organismes en faveur des électriciens et gaziers. L'ordre du jour proposé par les employeurs était l'ODJ habituel avec une présentation des bilans d'activités CCAS et CMCAS pour 2022, la synthèse des comptes annuels 2020 et 2021, un point sur le suivi du financement des activités sociales, les évolutions récentes et un point de présentation par les employeurs des actions engagées (financement, restauration méridienne, mise à disposition, moyens bénévoles).

Les élu.e.s CGT invité.e.s à cette réunion paritaire ont demandé l'ajout des points suivants :

- Impact financier des mesures d'évolution salariales sur le budget de la CCAS : Quelles mesures compensatoires ?
- Gestion des agents mis à disposition : Situations de blocage et problèmes rencontrés.

OUTILS SGE MOYENS BÉNÉVOLES

L'outil informatique annoncé par les employeurs dans le nouvel accord Moyens bénévoles, pour la remontée des listes CMCAS, a été mis en route le 3 juillet. Après quelques débuts difficiles, celui-ci est opérationnel. Le président du Comité regrette que certaines fédérations se soient opposées à ce que le Comité puisse avoir un accès à cet outil pour le suivi des remontées CMCAS.

Ces boutiques ont ouvert leurs activités à d'autres CMCAS, et 29 d'entre elles ont ouvert leurs activités à plus de 10 autres CMCAS. Ainsi :

- 43% des activités présentes dans Mes Activités ont été partagées (soit 1685 activités sur 3914 sur la période du 1er juin 2022 au 1er juin 2023) ;
- 3318 bénéficiaires se sont inscrits sur des activités proposées par une autre CMCAS que leur CMCAS d'appartenance, dans la période donnée, hors Festival d'Énergie.

La session a dû se prononcer pour le financement de deux « patches » d'évolutions techniques en lien avec la réglementation RGPD et aux besoins exprimés par les CMCAS, avec un budget complémentaire à hauteur de 16335 €.

**C'EST À LA MAJORITÉ (CFE, CFDT ET CGT)
QUE CETTE PROPOSITION A ÉTÉ ADOPTÉE
CAR LA DÉLÉGATION FORCE OUVRIÈRE
N'A PAS PRIS PART AU VOTE...
LES ÉLU.E.S CGT SE FÉLICITENT DU
DÉPLOIEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE
DE CET OUTIL QUI RÉPOND AU PROJET
POLITIQUE D'UN ACCÈS À DES ACTIVITÉS
SOCIALES PARTOUT ET POUR TOUS !**

REGLEMENTS PARTICULIERS DES CMCAS

4 CMCAS (Hauts de Seine, Avignon, Agen et Cahors) avaient envoyé leur règlement particulier pour validation par la Session du Comité.

Le règlement particulier de la CMCAS Hauts de Seine qui apportait des modifications notamment sur le rôle du correspondant de SLV, mis sous l'autorité du chef de service et la mise en place d'une seule SLV n'a pas pu être porté au vote en raison de l'assignation, toujours en cours, de la CMCAS des Hauts de Seine devant le tribunal judiciaire de Bobigny.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT COMMUN ARTICLE 66. RÈGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de chaque C.M.C.A.S. détermine les conditions d'application du présent règlement. Il ne peut pas comporter de clause contraire à l'article 25 du statut national du personnel des industries électrique et gazière ainsi qu'au présent règlement. Il est établi par le C.A. de la C.M.C.A.S concernée et approuvé, avant application, par la session du comité de coordination à la majorité de ses membres.

**COMME D'HABITUDE ET MALGRÉ
DES RAPPELS PERMANENTS SUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT COMMUN,
SEULE LA CGT A VOTÉ, LES 3 AUTRES
RÈGLEMENTS PARTICULIERS ONT DONC
ÉTÉ VALIDÉS À LA MAJORITÉ.**



FINANCES

ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES 2022 DU COMITÉ

Lors de cette session, le Commissaire aux comptes a remis aux sessionnaires un rapport certifiant que les comptes annuels du Comité sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité, pour l'exercice 2022.

Deux délibérations ont été soumises au vote des sessionnaires. Une pour approuver les comptes 2022 et une pour l'affectation du résultat comptable du Comité au 31 décembre 2022.

La Session du Comité de Coordination a approuvé les comptes 2022 du Comité et procédé à l'affectation du résultat comptable du Comité à la majorité avec les votes des délégations CFE, FO et CGT. La CFDT s'est abstenue...

RÉPARTITION RELIQUAT ENN 2016

En 2017, suite à la modification du financement des activités sociales, le Comité a perçu 1 324 691 € au titre d'un reliquat de 2016 inhérent aux ENN. Cette somme avait été affectée sur le compte dédié aux mesures compensatoires par délibération en 2017.

Lors de cette session il est donc mis au vote, dans un 1er temps de doter le Comité de Coordination de cette somme, FO ne prend pas part au vote et c'est à la majorité (CFE, CFDT, CGT) que cette proposition est adoptée.

Dans un 2ème temps la session doit délibérer sur l'affectation de ce reliquat avec 2 propositions :

- La première proposition est d'affecter ce reliquat au fonds à destination des projets de CMCAS : Cette proposition est adoptée à la majorité avec le seul vote de la CGT !

- La deuxième proposition faite par la CFDT est d'affecter ce reliquat au fonds d'actions sanitaires et sociales : Cette proposition est rejetée avec les votes Contre de la CGT et de FO et votes Pour de la CFE et CFDT.

SUIVI DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ART.25

Il n'y a pas de difficulté particulière rencontrée avec le versement de la contribution par les employeurs.

VALIDATION DU CHOIX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En 2022, la commission Achats du Comité de Coordination a lancé une consultation car le contrat passé avec le Commissaire aux comptes arrive à son terme. En lien avec le processus de consultation et après s'être réunie plusieurs fois, la commission du 11 mai dernier avait donné un avis favorable (sauf la CFDT) pour le choix du cabinet ACS/SIGMA. Sur les deux répondants à cette consultation ACS/SIGMA étant le mieux placé au niveau des grilles d'évaluation et étant le commissaire aux comptes actuel.

DANS LA CONTINUITÉ DU POSITIONNEMENT PRIS PAR LA CFDT EN COMMISSION, LA VALIDATION DE L'ATTRIBUTION À ACS/SIGMA S'EST FAITE À LA MAJORITÉ (CFE, FO ET CGT) AVEC UN VOTE CONTRE DE LA CFDT, QUI A JUSTE POUR ARGUMENT LE FAIT DE DIRE QU'IL FAUT CHANGER...

ECRÊTEMENT DES CHARGES

Depuis la mise en place de la plateforme unilatérale des employeurs et la fin de l'écrêtement des charges le Comité de Coordination, via le fonds d'aide aux projets de CMCAS, supporte la totalité de ces charges pour les CMCAS non adhérentes aux territoires (remboursement sur présentation des justificatifs et validation du pôle contrôle budgétaire).

La reconduction de ce principe est donc mise au vote de la session pour l'exercice 2023 :

CETTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC LES VOTES POUR DES DÉLÉGATIONS CGT ET CFDT. FORCE OUVRIÈRE NE PREND PAS PART AU VOTE ET LA CFE SE DIVISE ! 3 SESSIONAIRES CFE VOTENT CONTRE ET 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE. CE VOTE DIFFÉRENCIÉ EST SELON EUX EN LIEN AVEC LES MANDATS QU'ILS OCCUPENT EN CMCAS ET SI CELLES-CI SONT ADHÉRENTES OU NON ADHÉRENTES AUX TERRITOIRES.



ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

BILAN DES AIDES 2022 PAR CMCAS

Le tableau qui répertorie CMCAS par CMCAS les aides attribuées sur l'année 2022 est présenté cela permet d'avoir une vision des aides utilisées par les bénéficiaires.

COMME À CHAQUE SESSION UN POINT EST FAIT SUR LE SUIVI DES AIDES (CHIFFRES AU 31 MAI)

- Aide Familiale à la Petite Enfance (AFPE), au 31 mai 2023, 4.909 enfants ont pu être aidés, pour un montant total de 1.735.104 €.

- Aide à l'Autonomie des Jeunes (AAJ) une progression toujours en cours avec, pour l'année universitaire 2022/2023, 4.729 jeunes à l'avoir perçue pour un montant total de 3.286.198 €.

- Aide au Soutien Scolaire 1 663 bénéficiaires à avoir été aidés pour un montant total de 714.412 €.

- Contribution de Vie Étudiante & Campus (CVEC) 11.644 étudiants ont déjà pu percevoir cette aide, pour l'année universitaire 2022/2023, pour un montant total de 1.106.145 €.

OSCAR

Dans la continuité de la mise en place du nouveau dispositif OSCAR (Offre de Services Coordonnés pour l'Accompagnement de la Retraite) qui va remplacer le PAP (Plan d'Action Personnalisé), 4 réunions en Visio ont été organisées afin de présenter ce nouveau dispositif aux élu.e.s et professionnel.le.s des Activités Sociales.

Ces réunions ont réuni des acteurs de 51 CMCAS via 141 connexions.

Une 5ème réunion sera proposée pour les 18 CMCAS n'ayant pu se connecter.

En fin d'année 2023, la communication envers les bénéficiaires sera un enjeu pour une mise en place effective et efficiente à partir de janvier 2024.

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Depuis la création de la CVEC en 2018, le Comité de Coordination prend intégralement en charge son remboursement auprès des bénéficiaires qui justifient l'avoir payée. Initialement fixée à 90 €, elle a augmenté chaque année et passe à 100 € pour 2023-2024.

La Session doit donc délibérer pour la prise en charge de cette contribution pour l'année scolaire 2023-2024.

3 délibérations sont mises au vote :

La 1ère sur proposition de la commission avec 3 choix :

- Prise en charge de 80% du montant, soit 80 €. Votes CONTRE des délégations FO/CFDT/CGT et la CFE ne prend pas part au vote.

- Prise en charge selon un barème en lien avec le coefficient social et 4 taux de participation du FASS allant de 100 à 80%. Vote CONTRE à l'unanimité.

- Prise en charge selon un barème en lien avec le coefficient social et des taux de participation du FASS allant de 100 à 70%. ADOPTÉE à la majorité avec le vote Pour de FO et CGT et vote Contre de la CFE et la CFDT.

La 2ème délibération est proposée par la CFDT avec une prise en charge intégrale des 100 €. Cette proposition n'est pas retenue avec un vote Pour de la CFDT, un vote Contre des délégations FO et CGT et la CFE n'a pas souhaité prendre part au vote.

La 3ème délibération est proposée par la CFE avec une prise en charge à hauteur de 95 €. Cette proposition n'est pas retenue avec un vote Pour de la délégation CFE et les votes Contre des délégations CFDT, FO et CGT.

Le contexte financier des Activités Sociales est contraint et il est important pour la FNME CGT de ne pas dériver vers de la simple « redistribution », les aides attribuées sur les domaines Famille, Séniors et Handicap doivent être pérennes, et réfléchies en lien avec les orientations politiques.

